



PRÉSIDENTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
JONC	1
DRH	1

N° 1563-2017/ARR/DRH

du : 19/05/2017

ARRÊTÉ

portant modification de l'arrêté n° 6046-41/DRH du 17 février 2009 fixant la liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution de la prime de contrôle et de la prime d'inspection au sein des directions et services de la province Sud.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 417 du 26 novembre 2008 créant une prime spéciale en faveur des agents exerçant au sein des directions et services à vocation technique de la Nouvelle-Calédonie et des provinces, et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération modifiée n° 418 du 26 novembre 2008 instituant un régime indemnitaire au profit des agents exerçant leurs fonctions au sein des services et institutions de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 6046-41/DRH du 17 février 2009 fixant la liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution de la prime de contrôle et de la prime d'inspection au sein des directions et services de la province Sud ;

Vu le rapport n° 20527-2017/1-ACTS/DRH du 15 mai 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté du 17 février 2009 susvisé est modifié comme suit :

1° - Au deuxième alinéa, les mots « *l'enseignement* » sont remplacés par les mots « *l'éducation* »,

2° - Au neuvième alinéa :

- les mots « *des instructions foncières* » sont remplacés par les mots « *du contrôle foncier* »,
- les mots « *patrimoine et des moyens* » sont remplacés par les mots « *foncier et de l'aménagement* ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.